



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(3)/L.15
25 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Troisième session
Recife, 15-26 novembre 1999

Projet de décision présenté par le Président
de la Conférence des Parties

Date et lieu de la quatrième session
de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 4 de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Rappelant aussi la résolution de l'Assemblée générale 40/243 du 18 décembre 1985,

1. *Décide* que la quatrième session de la Conférence des Parties se tiendra à Bonn (Allemagne), siège du secrétariat de la Convention, du 16 au 27 octobre 2000, au cas où aucune Partie n'offrirait d'accueillir cette session et de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires correspondantes;

2. *Invite* le Secrétaire exécutif à répondre favorablement, avant le 29 février 2000, en consultation avec le bureau, à toute offre d'une Partie d'accueillir la quatrième session;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour préparer la quatrième session de la Conférence des Parties.

GE.99-70961 (F)
REC.99-156